

Séance du 24 février 2010



MAIRIE D'AUSSEVIELLE

L'an deux mille dix le vingt quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.



Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 12

Etaient présents : MM. (Mmes) COMTE Alain. DESPERBASQUE Eric. DEYROZE Patrick. HALLAUER François. HAURIE Jean-Philippe. POURTAU Dominique. ZANOTA Jean-Marc. CHEVASSUT Catherine. MONIN Claudie. NOTTER Eveline.

Date convocation : 15/02/2010

Absentes excusées : Mmes ESTANGUET Thérèse qui a donné procuration à M. DESPERBASQUE Eric. LAZARO Brigitte.

Affiché le 16/02/2010

Absentes : Mmes KELLER Aurore. LOISEL Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme MONIN Claudie

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2010.
2. Convention de prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement des agents en situation d'inaptitude.
3. Urbanisation – Projet de la Société KHOR.
4. Dialogues avec la SAFER.
5. SIVU du Val de l'Ousse :
 - a. règlement intérieur,
 - b. nouvelle station.
6. Regroupement Pédagogique Intercommunal :
 - a. projet de convention du R.P.I.,
 - b. problèmes d'interclasse,
 - c. sollicitation des parents pour la fourniture de lingettes.
7. Bilan d'exécution du budget 2009.
8. Courrier des associations.
9. Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 – Organisation du bureau de vote.
10. Questions et informations diverses

MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2010

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009, les dépenses d'investissements hors reports, et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être mandatées jusqu'à approbation du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- 3 100 € à l'opération 0506 « PLU », article 202,
- 600 € au 2158 « installations, matériel et outillage techniques ».

Ces prévisions budgétaires seront régularisées lors du vote du budget primitif qui interviendra avant le 15 avril 2010.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** l'ouverture des crédits suivants :
 - 3 100 € à l'opération 0506 « PLU », article 202,
 - 600 € au 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques »,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de dépenses d'investissement,
PRECISE que ces crédits seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2010.

CONVENTION DE PRESTATION D'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET AU RECLASSEMENT DES AGENTS EN SITUATION D'INAPTITUDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité peut être amenée à faire face à des situations d'inaptitude partielle ou totale de ses agents à leurs fonctions.

Face à de telles situations, les procédures à mettre en œuvre relèvent de différents domaines (juridique, financier, ergonomique, social ...) pour lesquels la collectivité ne dispose pas systématiquement des ressources nécessaires à la recherche d'une solution.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion met à disposition des collectivités en relevant, une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement des fonctionnaires présentant une inaptitude à l'exercice de leurs fonctions.

Cette prestation prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (juristes, ergonomes, préventeurs, assistant social) qui proposera une solution globale à la situation d'inaptitude après étude du contexte professionnel, médical et social.

La fourniture de cette prestation par le Centre de Gestion n'appelle aucune participation financière supplémentaire car cette dernière est intégrée à la cotisation déjà versée par la collectivité.

S'agissant d'une démarche imposant à la collectivité de respecter certains engagements, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation d'adopter une convention.

Cette convention décrit l'organisation générale de la prestation, les obligations de la collectivité et les engagements du Centre de Gestion.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adhésion de la collectivité à la prestation « maintien dans l'emploi et reclassement » proposée par le Centre de Gestion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

URBANISATION – PROJET DE LA SOCIETE KHOR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que fin 2009, la commune avait été contactée par la Sté KHOR pour un projet de constructions sur le haut de la commune. Le permis de construire correspondant n'a pas été accepté en terme de faisabilité car il ne correspondait pas à la philosophie adoptée par le conseil municipal dans le nouveau document d'urbanisme, également de part des problèmes d'accès des voies de circulation.

Ces points ont été mis en avant lors de la rencontre en mairie du 7 janvier dernier avec les responsables de la société Khor. Le projet initial prévoyait 18 logements et posait un problème de densité de population.

La Sté KHOR indique que cette typologie de logements permet aux jeunes d'accéder à la propriété.

Une nouvelle esquisse a donc été soumise à la commune.

Monsieur le Maire présente le plan de masse du nouveau projet et précise que le terrain sur lequel est prévue l'opération étant en zone constructible un refus systématique est impossible.

Les élus ne pouvant se prononcer sur la base du plan de masse présenté, une rencontre va avoir lieu avec M. PAYRASTRE, à laquelle seront conviés Mme VANEL-DULUC du bureau d'étude, Mme DEVAUX de la DDTM ainsi que les élus.

DIALOGUES AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire indique qu'à l'entrée de la commune la parcelle n° 723 d'environ 3 500 m² est classée en zone A. Elle a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner pour une superficie de 1 000 m².

Monsieur le Maire a contacté le notaire pour lui préciser que cette parcelle est classée « zone agricole » et que seule une activité agricole est possible sur ce terrain.

Monsieur le Maire rappelle également le projet d'acquisition d'une parcelle de deux ha environ située rue du Pont Neuf., que la propriétaire souhaite vendre à la commune.

La commune y aménagerait une zone d'activités de loisirs.

SIVU DU VAL DE L'OUSSE – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire présente le projet de règlement d'assainissement du SIVU du Val de l'Ousse.

Ce projet permet de doter le SIVU et les trois communes d'une base réglementaire identique et de préparer l'élargissement de la compétence du SIVU à la collecte des effluents.

L'objet du règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement collectif des communes d'AUSSEVIELLE, de POEY-DE-LESCAR et de SIROS.

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au règlement intérieur présenté.

SIVU DU VAL DE L'OUSSE – NOUVELLE STATION

Monsieur HALLAUER présente les modifications prévues en terme de tarifs en vue de la construction de la nouvelle station.

Actuellement, les tarifs appliqués par les communes sont les suivants :

- AUSSEVIELLE : terme fixe de 45,73 €, terme mobile de 0,65 € par m³ d'eau consommée,
- POEY-DE-LESCAR : terme fixe de 45,73 €, terme mobile de 0,55 € par m³ d'eau consommée,
- SIROS : pas de part fixe et part mobile de 1 € par m³ d'eau consommée.

L'uniformisation des tarifs sur les 3 communes serait la suivante :

- Terme fixe : 46 € par abonnement,
- Terme mobile : 0,65 € le m³ d'eau consommée.

Les recettes prévues s'élèveraient à 188 000 € en 2010 pour l'ensemble des communes et permettrait de couvrir les charges y compris celles induites par la construction de la nouvelle station.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL – PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire indique qu'un projet de convention a été établi et qu'il doit être soumis à la mairie de SIROS pour avis.

Cette convention énonce les règles de fonctionnement et de répartition des charges financières entre chaque commune.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL – PROBLEMS D'INTERCLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des problèmes de racket qui se sont produits pendant l'interclasse aussi bien à AUSSEVIELLE qu'à SIROS.

Les parents des enfants concernés ont été reçus en mairie ; ces élèves ayant déjà fait l'objet de remarques, ils ont été exclus deux jours de la cantine ; en cas de récurrence, l'exclusion définitive serait prononcée.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL – FOURNITURE DE LINGETTES

Monsieur le Maire indique que lors du conseil d'école qui s'est tenu le 19 courant, il a été évoqué la possibilité par les parents de fournir une boîte de lingettes à destination de la cantine. En accord avec les parents d'élèves présents, cela sera demandé dès la prochaine rentrée.

BILAN D'EXECUTION DU BUDGET 2009

Messieurs HAURIE et HALLAUER présentent le récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2009.

Ils soulignent que le résultat est meilleur que prévu, mais qu'il faut continuer à être vigilant au niveau des dépenses de fonctionnement.

COURRIER DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que fin 2009, il avait été demandé à chaque association le planning de leurs activités prévues pour 2010. Peu d'entre elles ont répondu.

L'association Gymnastique Aussevielloise a fait part de sa mise en sommeil jusqu'au mois de juin, du fait du manque d'assiduité et du nombre insuffisant des adhérents. Toutefois, une reprise d'activité est prévue en septembre 2010.

Fin 2009, le Président de l'association La Ritournelle nous a fait part de l'interruption de son activité dans la commune et de la délocalisation de l'activité « groupe musical » sur la commune qui compte le plus d'adhérents et qui met un local à sa disposition. Il souhaite néanmoins continuer à utiliser le local rangements de la salle multi-activités.

Courant janvier 2010, le Président nous a fait part du maintien en 2010 de la projection du concert des Enfoirés et confirme son souhait d'utiliser de façon exclusive le local de stockage.

Les élus décident de ne pas donner suite à cette demande et de récupérer le local.

Monsieur le Maire indique que le Comité des Fêtes a élu un nouveau Bureau lors de sa dernière assemblée générale.

Mme CHEVASSUT fait remarquer que le nombre de membres actifs de l'association s'élève à 20, ce qui est encourageant.

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une association de pétanque qui attend que la commune lui aménage un terrain pour pratiquer son activité.

ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en place le Bureau ainsi que les tours de garde pour les élections régionales qui auront lieu les 14 et 21 mars prochains.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de POEY-DE-LESCAR à tous les maires de la Communauté de Communes du Miéy de Béarn et qui porte sur le projet A650 (Lescar-Oloron) repris par la Conseil Général. Il fait part de la mise en place d'un collectif chargé d'étudier les déplacements en Béarn pour permettre l'émergence d'un projet de transports efficaces et innovants. Les élus qui le souhaitent sont invités à rejoindre le collectif.

* La Sté SOLAREZO nous présente son activité liée à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

* M. MILLAUD du lotissement Lous Campagnots nous a adressé un courrier relatif au démarchage effectué par OTI France, prestataire de ERDF/GrDF et pense que cela risquerait d'occasionner un changement automatique d'opérateur de fourniture de gaz et d'électricité.

* Nous avons reçu une proposition du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons pour une exposition à destination du public sur le désherbage. Les élus d'accord sur le principe. L'école a demandé un complément d'informations.

* Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative de la mairie de LESCAR concernant l'organisation des fêtes et notamment pour traiter de la sécurité. Il est également question de la mutualisation des moyens (sono, chapiteau,...). La prochaine réunion aura lieu sur AUSSEVIELLE le 16 mars 2010.

* L'Institut Occitan nous a adressé une documentation sur la signalisation bilingue. Aucune suite n'est donnée.

* Mme BIONNET, membre du CCAS, a envoyé un e.mail pour demander si le projet concernant les personnes âgées était toujours d'actualité. Une réponse lui sera faite.

* Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait reçu, ce jour, M. Jean HOUNIEU et l'une de ses filles. Ils ~~lui~~ ont présenté deux demandes de CU concernant tout d'abord un projet de construction de bureaux pour avocats et autres activités juridiques ainsi que local d'archives professionnelles sur une parcelle située de l'autre côté de la nationale ; l'autre projet, quant à lui, concerne l'aménagement d'un lotissement de 15 lots, sur une parcelle contigüe.

* Monsieur le Maire présente le compte-rendu de l'inspection de sécurité routière réalisée sur l'un des deux passages à niveau de la commune par le Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

* Monsieur le Maire présente les comptes-rendus de réunions qui se sont tenues au SIVU du Val de l'Ousse, à la Communauté de Communes du Miéy de Béarn, du Centre de Gestion et du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures cinquante cinq.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Claudie MONIN

Jacques LOCATELLI

CHEVASSUT Catherine		HAURIE Jean-Philippe	
COMTE Alain		NOTTER Eveline	
DESPERBASQUE Eric		POURTAU Dominique	
DEYROZE Patrick		ZANOTA Jean-Marc	
HALLAUER François			